



-Informez dès connaissance du résultat du test la vie scolaire ; le week-end le proviseur adjoint via PRONOTE (copie aux infirmières et au proviseur)

-Rester chez soi ; se faire délivrer pour les personnels un arrêt de travail ;

-Lister la liste de toutes les personnes avec qui vous avez été en contact sans gestes barrière : élèves, personnels de l'établissement et personnes extérieures à l'établissement et la communiquer au proviseur adjoint via PRONOTE (copie aux infirmières et proviseur).

Les personnes considérées comme « contact à risque » seront informées ; devront faire un test et ne pourront réintégrer le lycée que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif.

Toutes les autres personnes sont autorisées à accéder à l'établissement sous réserve qu'elles ne présentent pas de symptômes évocateurs.